



KATHY HOCHUL
Gouverneuse

Renonciation aux droits aux services gratuits d'interprétation

La politique de l'État de New York est d'offrir aux personnes avec des compétences limitées en anglais (LEP*) des services d'interprétation gratuits lors de leur accès aux services d'État. Si vous avez été identifié(e) (ou identifié[e] volontairement) en tant que personne LEP par l'agence et que vous souhaitez renoncer à votre droit à des services gratuits d'interprétation, vous devez remplir ce formulaire.

Nom de la personne avec des compétences limitées en anglais (LEP) (ou un représentant autorisé)

Cochez tout ce qui s'applique.

- On m'a dit que j'ai droit à des services gratuits d'interprétation
Je comprends que je peux bénéficier des services gratuits d'un interprète
Je choisis de NE PAS utiliser les services gratuits d'un interprète pour le moment, et au lieu de cela
Je communiquerai en anglais
J'utiliserai mon propre interprète (Doit avoir au moins 18 ans). Veuillez noter que pour certains services, il se peut que vous ne soyez pas autorisé(e) à fournir un interprète de votre choix.

Nom de l'interprète :

Relation avec la personne LEP :

Autre :

Je comprends que je peux changer d'avis à tout moment et accepter les services gratuits d'un interprète

Signature de la personne LEP (ou un représentant autorisé)

Date

FOR AGENCY USE ONLY

Name of Employee:

Division/Department:

Email Address: Phone Number:

Signature of Employee

Date

*Des personnes sont considérées LEP si elles ne parlent pas anglais en tant que langue préférée et ont des capacités limitées pour lire, parler, écrire ou comprendre l'anglais parlé.